Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 763

Artikel: Les voies de la paix

Autor: A.W.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266802

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

uvemen it Femi

FONDATRICE DU JOURNAL

M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges **ADMINISTRATION ET ANNONCES** M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

rticles signés n'engagent que leurs auteur

SUISSE 1 an Fr. 6. (ab. min.) Abonnement de sontien . . 8.-

. 0.25 Le numéro . .

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La prudence n'est pas de ne rien tenter mais de savoir oser à propos.

Emile de GIRARDIN.

LES VOIES DE LA PAIX

On nous écrit :

Mon intention n'est pas d'enlever quoi que ce soit aux mérites et à tout le travail remarquable et bienfaisant de la Croixvail remarquable et bienfaisant de la Croix-Rouge jusqu'à présent, mais à mesure que je lisais le dernier article du Mouvement, je me sentais envahie d'un sentiment de plus en plus troublant... l'aimerais vous demander d'avoir le courage de regarder les choses en face en tenant compte des menaces d'une nouvelle guerre — guerre totale et infiniment perfectionnée, de l'avis des gens compétents, les malheureux, qui peuvent en parler calmement! Et la Croix-Rouge emploie un temps et des forces précieux entre tous pour établir les conventions qui « protègeront » les populations civiles et les prisonniers de guerre!

Ce que je reproche de plus grave à un tel

tions qui «protègeront» les populations civiles et les prisonniers de guerre!

Ce que je reproche de plus grave à un tel travail comme à un tel article, c'est d'entretenir une confiance trompeuse et une fausse sécurité. Cela ajouté à l'indolence des hommes nous fait glisser sûrement à la catastrophe. Comme d'ailleurs notre slogan suisse: que nous avons une armée uniquement pour nous défendre. Dans l'état actuel des moyens de destruction, je crois qu'aucune puissance matérielle ne peut nous défendre; aucune convention ne peut nous protéger. En soutenant le contraire devant les peuples, on les trompe effroyablement et on leur enlève, ce que j'estime criminel, la foi en une puissance spirituelle bien plus puissante que tous les moyens matériels (voir l'exemple de Gandhi). Se prémunir contre la guerre, c'est croire à la guerre, lors même que l'on n'a que le désir de paix à la bouche; et croire à la guerre, c'est l'appeler, lors même qu'on rejette toute la responsabilité sur la diplomatie et les chefs des peuples.

Vous n'avez pas dit un mot de Garry Davis qui pourtant annorte un grand souf.

ous n'avez pas dit un mot de Garry Davis qui pourtant apporte un grand souf-fle d'espoir en tournant les pensées de milliers et de milliers d'hommes et de femmes vers une collaboration au-dessus des frontières nationales, apportant le poids des masses au projet d'une fédération des peuples. Notre journal se devrait de faire connaître la formule demandant l'enregis-trement comme citoyen du monde et l'adresse du centre suisse d'enregistrement.

Jeanne Jacot.

Nous n'avons pas tenu à jour, dans le Mouvement, l'actualité pacifiste, notre correspondante a raison de nous le faire observer, elle n'est pas la première. Nous avions réservé ces informations afin d'en composer un numéro spécial sur la paix. Pourquoi, dites-vous? — Pour bien marquer la position de notre journal qui est celle d'une tribune libre : on ne s'entend guère, vous le savez sur les moyens de garantir la paix, et, parmi nos lectrices, les unes préconisent le désarmement immédiat, les autres, les accords gouvernementaux, les unes l'action religieuse ou sociale, les autres, les tribunaux d'arbitrage, les unes, l'éducation de la jeunesse, les autres, les Etats-Unis d'Europe ou l'Etat mondial sous le contrôle des Nations-Unies, etc.

Le Mouvement respecte toutes ces opinions sincères : lorsqu'il les publie isolément, il

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

semble préférer l'une à l'autre, nos lec-trices n'en retirent pas la conviction qui est la nôtre, que tous ces efforts, même s'ils sont parfois en opposition, servent la cause de la reix

paix.

Voyons quelques exemples et d'abord celui de la Croix-Rouge, prise à partie ici. On pourrait écrire un volume pour sa défense, contentons-nous d'un seul argument: les conventions qu'elles fait adopter par les gouvernements ont des exigences minimes, dérisoires, pour les âmes éprises d'idéal et d'amour, mais elles représentent un progrès considérable pour les êtres moins évolués qui ne songeraient pas à épargner les faibles et ces êtres sont l'immense majorité, même dans nos contrées. A cet égard, et pour beaucoup de gens, la ratification et le respect des conventions de la Croix-Rouge est une véritable école d'humanité, non pas seulement en cas de guerre, mais toujours, donc c'est une institution d'éducation pacifique. d'éducation pacifique.

D'autres lectrices considèrent la vie et l'œuvre de Gandhi comme admirables, mais incompréhensibles pour la masse des esprits peu affinés. Cependant, ceux qui ont vu le film des funérailles du Mahatma, projeté en Suisse par les soins de la légation hindoue, à l'occasion du premier anniversaire de sa mort, ont été saisis par la vision de ces foules sou-levées au-dessus d'elles-mêmes. Oui, la puissance d'une âme pacifique peut apaiser non seulement les vagues du lac de Galilée, mais les tempêtes des foules déchaînées et hostiles.

A côté de cela, les travaux des Nations-Unies, qui engagent les gouvernements à con-clure des accords, à règler leurs conflits au-tour d'une table, seraient-ils vains? Non certes, ce genre de pactes plus ou moins étendus, est le seul qui ait procuré au monde les bribes de paix dont il a joui jusqu'ici. Nous ne pouvons pas le négliger. N'oublions pas que, durant la dernière guerre, un accord, tout au moins a été respecté, on n'a pas usé de la guerre bactériologique, ni des gaz. Que serait-il advenu sans cela?

Quant au geste de Garry Davis, il a atteint, Quant au geste de Garry Daws, il a atteini, à la fois, les cœurs et les esprits pratiques. Chacun sait que ce pilote américain de la dernière guerre connaît la réalité mieux que nous, il a résolument jeté dans la balance le poids de son expérience et de sa sécurité personnelle en rendant son passeport et en se déclarant citoyen du monde. Ainsi, il a securit les consciences de la conscience de l déclarant citoyen du monde. Ainsi, il a secoué les consciences... ceci pour les uns. D'autre part, les gens pratiques n'ignorent pas que le titre de citoyen du monde a déjà existé, ou presque, lorsque dans le monde antique, on pouvait devenir citoyen romain, avantage considérable qui donnait à l'individu qui l'avait réclamé, la liberté la plus haute; voyez l'exemple de saint Paul, et les résultats que cette possibilité ont eus pour le christianisme.

Plus tard, au moyen-âge, lorsque l'impératrice Adélaïde, a fondé, dit-on, la première ville libre d'empire, elle a aussi ouvert les portes de la liberté pour tous les citoyens des villes qui obtenaient ce statut. Les libertés modernes, les bienfaits dont nous jouissons sont sortis de là.

Garry Davis a ouvert une voie qui nous rapprocherait très sensiblement du but.

Ces quelques faits suffisent à montrer que la paix peut être atteinte, selon les lieux, les gens et les circonstances par des moyens di-vers qui n'ont aucune raison de s'exclure. vers qui n'ont aucune raison de s'excture. Il nous convient de travailler chacune dans le sens que nous dicte notre conscience la plus scrupuleuse et surtout, nous devons comstiture en nous la conviction que seule nous avons raison, c'est la base de toute coopération humaine. Habituons-nous à admettre aussi le point de vue des autres pour ne pas nous écarter du chemin de la paix.

A. W. G

Aide Suisse à l'Europe Collecte du 26 février au 27 mars

Versez vos dons au compte de chèque VIII e 1833 que l'Alliance recommande à votre générosité. En 1948 l'Aide suisse a distribué par l'in-termédiaire de ses organisations-membres près de 5 millions de francs en secours de toute

nature dans les régions déshéritées de l'Europe.
Orphelinats, cantines, préventoriums, centres sociaux, foyers, sanatoriums, colonies de vacances, ont encore un urgent besoin de votre appui.

Alliance de Sociétés féminines suisses

Berne, 13 février

L'Alliance nationale qui porte aujour-d'hui le nom d'Alliance de sociétés fémid'hui le nom d'Alliance de sociétés fémi-nines suisses, a tenu son assemblée annuelle pour 1949, le 13 février, à Berne. Après un bref rapport sur l'activité du comité et les comptes, depuis l'assemblée de 1948, le 24 octobre à Neuchâtel, on procéda d'em-blée aux élections du nouveau comité, afin de laisser le temps nécessaire au dépouil-lement lement.

lement.

On sait que les sociétés-membres du Se-crétariat féminin suisse et de l'Ancienne Alliance nationale avaient envoyé les noms des candidates qu'elles proposaient. La commission électorale qui s'est réunie deux fois sous la présidence de Mme Hausknecht, a composé, une liste programandée, portant

fois sous la présidence de Mme Hausknecht, a composé une liste recommandée, portant dix-huit noms et une seconde liste portant toutes les candidates proposées et qui étaient disposées à accepter cette fonction. La partie administrative comportait encore un bref retour à la discussion sur un ou deux articles de statuts, l'adoption du texte d'un préambule aux statuts et une résolution appuyant la lutte contre la mauvaise littérature.

Les déléguées des 145 associations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses réunies en assemblée générale à Berne le 13 février 1949, très préoccupées de la tendance toujours plus marquée de certains journaux illustrés, d'affiches et d'annonces à spéculer sur les instincts les plus douteux tout en montrant la femme sous un jour qui ne lui fait pas honneur, on a encourager dans leur montrant la femme sous un jour qui ne lui fait pas honneur, ou a encourager dans leur « courrier » la discussion de la vie sentimen-tale féminine dans le sens d'une liberté et d'une amoralité dangereuses, attirent l'atten-tion des autorités et du public sur l'influence déplorable qu'exercent ces publications sur l'esprit de la jeunesse et les invitent à réagir énervieurement. énergiquement.

Après le dîner en commun à l'Hôtel Bristol et la conférence de M. le Conseiller fédéral Rubattel sur la Situation économique de la Suisse, dont nous avons déjà parlé, on aborda la discussion financière. Il s'agissait d'approuver les diverses attributions des fonds de réserve et fonds de roulement du Secrétariat — dissous à l'Assemblée du 12 février et qui devient bureau de l'Alliance — et de l'Alliance ellememe. Il appartiendra au nouveau comité de préparer un budget.

Notons encore que l'Alliance célébrera le cinquantenaire de sa fondation (1899) en automne 1949 et que les Bernoises invitent tous nos membres à célébrer cette fête à Berne, ce dont on les remercia vivement, tandis que la prochaine assemblée gé-

ment, tandis que la prochaine assemblée gé-nérale, en 1950, est invitée à se tenir à Bâle.

Résultats des élections.

C'est la liste recommandée qui a passé, cependant, sur 330 suffrages, 89 seulement l'on acceptée sans panachages. Ont été



Gertrud HAEMMERLI-SCHINDLER

la nouvelle présidente de l'Alliance, dirigea de 1940 à 1946, le Service civil féminin, elle présida la Centrale féminine des organisations zurichoises, ainsi que la grande collecte des femmes suisses en faveur dsi enfants et des mères en 1946-1947.

Bienvenue!

élues: Mme Carrard (Vaud), Mme Cuénodde Muralt (Vaud), Mlle M. Daschinger (Zurich), Mme Eder-Schwyzer, Dr (Zurich), Mlle R. Girod, Dr (Genève), Mlle R. Grob (Aarau), Mme Haemmerli-Schindler (Zurich), Mme Hegg-Hoffet (Berne), Mme Jeannet-Nicolet (Vaud), Mme Kissel-Brutschi (Argovie), Mme Leuba-Bernard (Vaud), Mlle A. Martin (Berne), Mlle E. Nägeli, Dr (Zurich), Mlle H. Pestalozzi (St-Gall), Mlle Reber (St-Gall), Mlle E. Rickli, Dr (Zurich), Mme Zücher-Schelling (St-Gall).

La seule candidate à la présidence était Mme Haemmerli-Schindler, dont l'élection à Neuchâtel fut ainsi confirmée et Mme Jeannet-Nicolet, chargée des fleurs de notre reconnaissance pour son dévouement, lui

reconnaissance pour son dévouement, lui remit solennellement les pouvoirs de sa lourde charge.

La rédactrice de cet article, avant été La redactrice de cet article, ayant ete membre de la commission électorale se permet ici quelques commentaires sur la composition du nouveau comité, qui est ex-cellent si l'on considère la qualité des élues. La commission s'est efforcée aussi de donner satisfaction aux nombreuses sode donner satisfaction aux nombreuses so-ciétés-membres, on les a classées par grou-pes dont chacun a eu une ou plusieurs représentantes selon son importance; à l'intérieur de ces groupes, on organisera une rotation lors des renouvellements « qua-drisannuels » de manière à ce que les diver-ses sociétés aient, à tour de rôle, accès au comité

La représentation régionale, réclamée par les statuts (article 13) est moins réussie, un coup d'œil sur la liste le prouve. Comme l'a fort bien dit Me Antoinette Quinche

